Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260415-12042026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 08/04/2026
DATE D'AFFICHAGE : 08/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, LOPEZ, RÉHAULT et TESSIER. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, MALLE et MOORES.

Absents excusés : Madame VIEL Christine qui a donné pouvoir à Monsieur BAUDÉ Hervé. Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame RÉHAULT Marie-Annick. Madame MOUAFFIK Camélia qui a donné pouvoir à Monsieur BERTRAND Sylvain.

Monsieur MOORES Christophe a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 12.04/2026 : AVENANT 2 MARCHE DE TRAVAUX – LOT 9 CLOISONS ISOTHERMES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 2.07/2024 du 23 juillet 2024 portant attribution des marchés de travaux, pour la réhabilitation et la transformation d'un patrimoine immobilier en bar – restaurant – épicerie et 3 logements ;

Vu l'avenant n° 1 accepté par délibération n° 7.12/2025 du Conseil Municipal en date du 08/12/2025 ;

Vu la proposition d'avenant au marché de travaux du lot n° 9 – Cloisons isothermes présenté par la Maîtrise d'œuvre en date du 02/04/2026, comprenant une modification du montant du marché à l'attributaire du lot ;

Considérant que l'avenant proposé, tant en plus-values, qu'en moins-values concerne des travaux qui ne sont pas de nature à apporter des modifications substantielles au marché initial ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 pour prendre en compte les modifications du lot n° 9 – Cloisons isothermes afin de permettre la poursuite des travaux relatifs à la réhabilitation et la transformation d'un patrimoine immobilier en bar – restaurant – épicerie et 3 logements ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADMET les plus-values et moins-values du lot n° 9 – Cloisons isothermes pour un montant de – 1 200,00 € HT soit – 1 440,00 € TTC ;**
- **MODIFIE le montant de l'attribution du lot n° 9 – Cloisons isothermes de 12 800,00 € HT à 11 535,00 € HT, comme stipulé dans le tableau ci-dessous :**

	TOTAL	Commerces TVA 20 %
Montant initial HT	12 800,00 €	12 800,00 €
Avenant n° 01	- 65,00 €	- 65,00 €
Avenant n° 02	- 1 200,00 €	- 1 200,00 €
Montant total HT	11 535,00 €	11 535,00 €
TVA	2 307,00 €	2 307,00 €
Montant TTC	13 842,00 €	13 842,00 €

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet avenant.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 15 AVR. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 15 AVR. 2026